

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Primedi 11 Fl. réal, an V.

(Dimanche 30 Avril 1797).

Suspension des paiemens de la banque de Vienne. — Mise en réquisition des chevaux de la noblesse et de la bourgeoisie de cette ville. — Lettre du général Buonaparte à l'administration de la Lombardie, sur l'indépendance de la république lombarde. — Passage de la Nidda par l'armée de Sambre et Meuse. — Lettre du général Berthier au général Hoche, pour l'informer de la signature des préliminaires de paix.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

AUTRICHE.

De Vienne, le 10 avril.

Tous les tribunaux de justice de cette ville sont fermés. Les fonctionnaires ont reçu des appointemens, & leur travail est ajourné indéfiniment. Les cours publiques de l'académie sont aussi fermés. Tous les hommes capables de porter les armes doivent être armés; on en estime le nombre à quarante mille. Aucun jeune homme, natif de Vienne, ne peut quitter la ville sans une permission de la police. Les paiemens de la banque sont suspendus.

Tous les chevaux appartenans à la noblesse & à la bourgeoisie ont été mis en réquisition; on en compte vingt-quatre mille. Les nobles ont accordé à leurs domestiques, chasseurs & cochers qui s'enrôlent, des gages comme s'ils étoient encore à leur service.

Les prisonniers de guerre français qui étoient détenus à Gratz ont été transportés avec la plus grande célérité dans les places fortes de la Hongrie. On ne laisse entrer aucun étranger dans ce royaume.

ITALIE.

De Milan, le 18 avril.

Le général Clarke arriva ici dans la nuit du 14 au 15; & après une courte entrevue avec l'épouse du général Buonaparte, il continua sa route pour se rendre au quartier-général.

Le général Kilmaine, commandant de la Lombardie, est parti aujourd'hui pour Vérone.

Hier après midi, nous vîmes arriver à l'hôtel des monnoies de cette ville, 50 charriots chargés d'effets d'argent & d'argenterie.

L'administration de la Lombardie avoit écrit au général Buonaparte pour lui demander la garantie de son indépendance; elle en a reçu la lettre suivante qui a répandu une grande joie dans cette ville.

« Vous me demandez la garantie de votre liberté future! Les victoires que remporte chaque jour l'armée d'Italie ne vous la garantissent-elles pas assez? Chacune de nos victoires donne une base à l'édifice de votre constitution.

» Plusieurs victoires signalant l'ouverture de cette dernière campagne, une multitude de prisonniers, la conquête de trois provinces des états héréditaires, tout cela ne vaut-il pas une déclaration désormais puérile, puisque vous ne pouvez douter ni de l'intérêt, ni de la volonté prononcée qui porte le gouvernement français à vous déclarer libres & indépendans?

» Occupez-vous de l'instruction & du bonheur du peuple; portez au complet les légions lombardes & polonaises, profitez du moment que les armées françaises occupent l'Italie pour vous constituer une puissance militaire, sans laquelle vous n'avez ni indépendance ni liberté.

» Je vous prie de croire aux sentimens d'estime qui me font desirer de vous obliger, & de concourir en quelque chose à la liberté de l'Italie.

Signé, BUONAPARTE.

On assure, d'après des lettres de Venise, que le général Buonaparte a chargé le citoyen Lallemand, ministre de la république à Venise, de se rendre au sénat, pour lui représenter combien la nation française a été lésée depuis que ses armées sont entrées dans les états de Venise; combien de fois le sénat avoit violé la neutralité, en prenant, dans diverses occasions, le parti des ennemis de la France; que les Français étoient las enfin de ces procédés équivoques; & demandoient au sénat douze heures pour se déterminer pour la paix ou pour la guerre; que s'il se décidoit pour la première de ces deux alternatives, il eût à payer à la France un dédommagement en espèces sonnantes, & à déclarer en même-tems indépendans tous les pays situés en-deçà de l'Adige, comme Bergame, Brescia, &c.

Après plusieurs combats, dans lesquels l'avantage est toujours resté du côté des révolutionnaires de Bergame, Brescia & Milan, ceux-ci sont parvenus enfin à se rendre maîtres de Salò; ils ont vengé la mort de leurs confrères qui, comme l'on sait, furent lâchement assassinés par les habitans de cette ville, après en avoir été d'abord bien

accueillis. Les maisons des chefs de cette trahison ont été réduites en cendres.

Les amis de l'humanité ne peuvent penser sans frémir aux scènes de sang qui se préparent en Italie. Si les principes révolutionnaires ont causé tant de crimes chez un peuple naturellement doux & éloigné de toutes passions haineuses tels que les Français, quels effets ne produiront-ils pas chez les Italiens, peuple vindicatif, exalté dans ses fureurs, & peu habitué à pardonner ! La France d'ailleurs offroit ce grand avantage aux hommes calmes & modérés, c'est que son immense étendue leur permettoit de cacher leur existence, & de ne pas partager le fureur des partis. Mais dans ces petites villes d'Italie où chacun est en évidence, il faudra nécessairement être *Gaëlle* ou *Gibelin* ; chacun recevra de ses parens ou de ses amis un héritage de vengeances à satisfaire, & l'on verra se renouveler dans ces malheureuses contrées les crimes des 14 & 15^e siècle. Nous ignorons quels sont les projets du directoire sur l'Italie, dans le cas très-présumable qu'elle soit tout-à-fait enlevée à l'empereur. Mais s'il n'emploie pas tout le poids de son autorité pour donner à ce pays un gouvernement très-ferme, éloigné de toutes les idées démagogiques que nous avons prosrites en France, capable de réprimer tous les partis prêts à la déchirer, d'autant plus vigoureux enfin que les passions y sont plus actives & plus violentes, les brillantes victoires de Buonaparte auront été le plus terrible fléau dont l'Italie ait pu être frappée. II.

FRANCE.

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

Au quartier-général à Fridberg, le 4 floréal, an 5^e.

Le général en chef de l'armée de Sambre et Meuse, au directoire exécutif.

Citoyens directeurs, nous avons hier contraint l'ennemi à repasser la Nidda ; le général Lefebvre, à la tête de sa brave division, a franchi cette rivière, que l'élite de la cavalerie impériale entreprit en vain de défendre. Nos braves chasseurs à cheval alloient entrer pêle-mêle dans Francfort, lorsque Lefebvre reçut du général ennemi l'avis que les préliminaires de la paix venoient d'être signés ; ce qu'on venoit d'apprendre à l'armée autrichienne, par un courrier m'apportant, de la part du général Berthier, la lettre dont copie est jointe à la présente.

Le général Lefebvre, aussi humain que valeureux, crut devoir arrêter l'effusion du sang, & consentit, ainsi que lui proposoit l'ennemi, à suspendre le combat jusqu'au retour d'un officier qu'il me dépêcha sur-le-champ. Je confirmai ce qu'il avoit fait, ne pouvant plus douter de la nouvelle qui m'étoit apportée. Les armées sont en présence, disposées à faire leur devoir.

J'ai pourtant été contraint de faire aujourd'hui un mouvement sur ma droite pour resserrer la ligne. J'avois appris cette nuit que l'ennemi avoit, dans la journée d'hier, rassemblé beaucoup de cavalerie, avec laquelle il pensoit pouvoir arrêter la marche du général Lefebvre ; j'ai donc porté plusieurs escadrons dans les environs de Fridberg, où j'attends les évènements & vos ordres.

J'ai cru devoir proposer aux généraux ennemis d'arrêter une ligne de démarcation pour les armées, derrière la-

quelle elles attendroient les ordres ultérieurs de leur gouvernement respectif. Nous avons fait hier 250 ou 300 prisonniers.

Signé, L. HOCHÉ.

ARMÉE D'ITALIE.

Au quartier-général près de Keiss, près Léoben, le 29 germaal, an 5.

Le général de division, chef de l'état-major, au général en chef, commandant l'armée de Sambre et Meuse.

GÉNÉRAL,

Le général en chef Buonaparte me charge de vous prévenir qu'aujourd'hui, à deux heures du matin, les préliminaires de la paix entre la république française & S. M. l'empereur, viennent d'être signés à Léoben, par MM. le major-général Morveldt, le baron Vincent & le marquis de Gallo, chargés de pouvoirs de l'empereur, & par le général en chef de l'armée d'Italie, Buonaparte, pour la république française.

Je ne perds pas un seul instant, général, pour vous faire part officiellement de cette nouvelle, afin que vous fassiez vos dispositions en conséquence.

Le général en chef Buonaparte enverra demain un officier au directoire ; cet officier vous fera connoître les conditions des préliminaires.

Salut & fraternité, *Signé, Alex. BERTHIER.*

DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER.

De Vendôme, le 8 floréal.

Les débats de la haute-cour sont rouverts ; tous les témoins ont été entendus. Hier, l'accusateur national, Bailly, a résumé toutes les charges contre les prévenus ; il a suivi la conspiration dans toutes ses ramifications ; il a tracé avec la plus grande force toute l'horreur des projets des conjurés, & a fini par exprimer son indignation de ce que de vils calomnieux repandoient le bruit que quatre jurés avoient promis d'acquitter les prévenus. Presque tous les jurés ont témoigné la même indignation. Après avoir parlé pendant deux heures, le citoyen Bailly a annoncé que dans la séance d'aujourd'hui il démontreroit la complicité des différens prévenus. Il est possible que cette affaire soit terminée au premier prairial.

De Paris, le 10 floréal.

Le général Hatry, commandant en chef de l'armée de l'intérieur, a donné sa démission & a été remplacé par le général Carbeau.

Le citoyen Duplessis, commandant de la garde à cheval du directoire, a donné aussi sa démission.

Tous les journaux ont annoncé l'arrivée de M. Maudisson, envoyé extraordinaire des Etats-Unis auprès de notre gouvernement. Il a été nommé pour venir résider ici en cette qualité, mais il n'est pas encore arrivé.

Le bruit s'est répandu & l'on a même imprimé que l'ambassadeur de Venise avoit reçu l'ordre de sortir de Paris dans un tems très-court. Nous croyons que cet avis est destitué de fondement. Nous croyons aussi que les

détails des meurtres commis à Vérone & à Salo ont été fort exagérés dans les journaux.

On ne doute plus que le directoire n'ait reçu directement l'avis de la signature des préliminaires de paix. Il seroit en effet extraordinaire que cette nouvelle eût été annoncée au général Moreau par un courrier arrivé le 3 à Strasbourg, & que le gouvernement n'eût pas reçu aussi un courrier le 10. Mais à quoi attribuer l'incertitude qu'on laisse subsister sur un événement d'une si grande importance pour la nation entière? On prétend que les négociateurs ont stipulé dans le traité quelques conditions qui ne sont pas conformes aux instructions qu'on leur a données, & que cela occasionne quelque difficulté pour la ratification. On croit qu'une de ces conditions est la garantie de l'indépendance des républiques cispadane & transpadane. Vraisemblablement on ne tardera pas à terminer les incertitudes du public à cet égard.

Depuis long-tems l'ambassadeur de Portugal négocie ici un traité avec la république. Il paroît que ce qui en a retardé la conclusion, c'est la rigueur des conditions qu'on impose au Portugal. On prétend qu'on exige de cette puissance, 1^o. qu'elle donnera à la France 30 millions; 2^o. qu'elle cédera à l'Espagne une partie du Brésil; 3^o. qu'elle fermera tous ses ports à l'Angleterre. De telles propositions peuvent étonner, mais ce n'est pas une raison pour nier qu'elles aient été faites; ce qui étonneroit davantage, c'est qu'une nation qui n'est pas encore conquise pût s'y soumettre.

L'Ami des Loix s'étoit amusé à décrire dans son n^o. du 26 ventôse, des orgies faites chez des émigrés rentrés par les autorités civiles & militaires d'Avignon, qu'il accusoit aussi d'avoir arrêté & incarcéré des patriotes sans aucun motif. L'administration centrale de la commune & du canton d'Avignon, par une lettre du 14 germinal, donne un démenti formel à ces assertions, & somme le rédacteur de l'Ami des Loix de nommer le correspondant dont il a reçu ces calomnies, ou de s'avouer lui-même pour le calomniateur. « Nous vous assurons, lui dit-elle, de toute notre opiniâtreté à vous poursuivre comme tel devant les tribunaux jusqu'à punition exemplaire ».

Nous attendons la paix; nous attendons le renouvellement du corps législatif; nous attendons la réforme des lois révolutionnaires.

En attendant la paix, le sang ruisseloit, il y a quelques jours, de l'Adige jusqu'au Rhin. Venise prenoit part à cette sanglante tragédie; la sédition ou l'incendie embrâsoient plusieurs de ses villes. La bravoure française se signaloit à Kelh & à Neuwied par des prodiges nouveaux, & le Rhin rouloit des milliers de cadavres. Chaque jour d'intervalle à l'armistice étoit marqué par la destruction & la dépopulation. Gloire à celui qui abrège les jours de cette terrible attente! gloire à tous ceux qui, du sein de la victoire, arrêtent le carnage!

En attendant le renouvellement du corps législatif,

qui va se faire sous les auspices de nos triomphes & de la paix, les hommes de bien calculent leurs espérances, les factions calculent aussi les leurs. Le malheureux créancier de l'état compte sur le retour de l'ordre, qui amènera celui de la justice. A côté de lui, l'homme riche de dépouilles, étudie les moyens de prolonger les désordres & de se rendre tributaire un gouvernement imprévoyant.

En attendant la réforme des lois révolutionnaires, on se dispose à les attaquer; on les recherche, on les compulse de tous côtés; on étudie les plus terribles pages de notre histoire; on seroit tenté quelquefois d'aller demander des renseignemens à ce sujet au ministre de la justice révolutionnaire, qui en connoît le code aussi bien que d'Aguesseau connoissoit le droit romain & le droit français. Les préparatifs pour la défense se font sans doute avec plus de concert que ceux qui ont pour objet l'attaque. On négocie un pacte de famille entre les différentes sectes, issues de la montagne. On excite le plus grand intérêt pour les tribuns du peuple qui vont être jugés à Vendôme. On rappelle tout ce qu'a fait de bien, tout ce qu'a dit d'aimable ce député, dont Tarbes se glorifie, & dont tout la France rougit & s'indigne. Enfin dans ce parti on ne voit que querelles oubliées, que rapprochemens, que sermens d'union; le danger a resserré la fraternité du crime.

En attendant le moment où on attaquera les jacobins dans le dernier camp retranché que leur fournissent les lois révolutionnaires, on profite de la trêve de quelques jours pour élever mille petites querelles, propres à passer le tems sans ennui, mais non sans aigreur. On cherche à rallumer la guerre entre la religion & la philosophie. On commence par demander des professions de foi religieuses à tous les écrivains, un peu plus sévèrement que ne le feroit l'inquisition elle-même. On vous fait philosophe en dépit de vous-même; il vous est défendu de faire un peu d'usage de la mythologie sans être accusé d'impiété; & on s'irrite quelquefois de ce que vous ne répondez pas à ces petites attaques, & de ce que vous osez, vous philosophes, pratiquer le pardon des injures.

Voilà comme on sait attendre en France.

L. C.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Je me trouvois hier avec un patriote, non pas exclusif, mais patriote inquiet; cette classe d'hommes est assez nombreuse, & c'est elle qui retarde notre repos; parce que se croyant toujours en danger, il se croient toujours obligés de se défendre; leurs yeux fascinés leur présentent mille périls qui n'existent pas, & leur agitation, qui seule trouble notre tranquillité, fait précisément naître le mécontentement dont ils se plaignent & qui cause leur frayeur.

Vous devez être bien content, lui dis-je, voilà la république affermie, la paix faite, & la constitution en pleine activité.

Que me dites-vous, s'écria-t-il? La république est plus menacée que jamais par les anarchistes; la paix au-dehors va rendre nos troubles intérieurs plus actifs, & la garde de la constitution vient d'être confiée à des députés roya-

listes, qui n'ont accepté le droit de la défendre que pour avoir le moyen de la renverser.

Rassurez-vous, lui répondis-je, les jacobins sont dans l'impuissance de nuire; la multitude dé trompée ne les écoute plus; leur point de réunion n'existe nulle part; leurs principes sont détestés; leurs mouvemens sont éclairés par la police; l'argent leur manque, & leur rage disséminée ne peut rien contre un gouvernement dont la force concentree les frappe dès qu'ils osent se montrer. La paix va rendre des hommes utiles à l'agriculture & au commerce; le rentier recevra plus d'argent; le peuple en paiera moins; ainsi il y aura moins de sujets de mécontentement & par conséquent de trouble. Quant aux nouveaux députés, la majorité est bien choisie; & si dans le nombre il y en a de royalistes, ils prendront goût à la liberté en connoissant ses avantages; ils s'attacheront à leurs droits en les exerçant; ils ne tarderont pas à voir que les possesseurs de terres nationales ne veulent pas être dépouillés; que les vainqueurs de l'Europe ne veulent pas être dominés par ceux qu'ils ont vaincus; que la monarchie la plus sagement combinée ne pourroit pas s'élever sur les ruines d'une république naissante sans l'inonder encore de sang. Ils sentiront sur-tout que la trahison est toujours infâme; que ce seroit être extrêmement coupable que de renverser des loix qu'on les a chargés de maintenir, & qu'ils se rendroient responsables à l'humanité entière des malheurs sans nombre auxquels ils livreroient la France s'ils tentoient une contre-révolution. Les hommes gens détestent toute révolution, & la contre-révolution à présent en seroit une: le mot de *roi* prononcé rallumeroit toutes les haines, diviserait tous les intérêts, armeroit toutes les passions; & il n'y a point de tête sage & de cœur sensible qui ne frémissent à l'idée des maux que produiroit un tel délire. Calmez-vous donc, & sur-tout, si vous voulez concourir à l'affermissement de la république, travaillez à la faire aimer. Il y a long-tems qu'elle ne courroit plus de dangers, si vous & vos pareils ne la faisiez pas quelquefois haïr.

Adieu, me dit brusquement mon homme; ou vous êtes bien aveugle ou vous êtes bien royaliste. Je ne suis ni l'un ni l'autre, lui répondis-je; mais vous, vous êtes bien fol, ou bien jacobin. Ce fut ainsi que nous nous séparâmes. Car le résultat de toutes les disputes est que chacun reste dans son avis. Je souhaite que la majorité des Français soit du mien; ils en dormiront plus tranquillement.

QUIETUS.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LECOINTE-PUYRAVEAU.

Séance du 10 floréal.

Sur la proposition de Merlin (de Thionville) le conseil accorde des secours à la veuve de Bazire.

Damolard propose de faire juger par des jurés ceux

qui, ayant acheté des voix dans les assemblées primaires doivent aux termes de l'article 52 de la constitution être pendant vingt ans exclus des fonctions publiques. Il motive ce projet sur ce que cette peine doit être déclarée infamante. La corruption, en effet, dit le rapporteur, est l'écueil des républicques; Cicéron s'en plaignoit amèrement, & ce fut une des premières causes de la perte de Rome.

Le conseil ordonne l'impression.

Gauthier a la parole pour une motion d'ordre; il dit que malgré les préventions qu'on a voulu élever contre les dernières élections, elles n'enverront au corps législatif que des amis de la constitution; mais il faut la leur transmettre pure & sans tache; Popinant demande donc que le 15 de ce mois, sans autre retard, on fasse le rapport sur les loix contraires à l'acte constitutionnel. — Adopté.

Byon soumet à la discussion le projet sur les postes, après quelques débats, il est renvoyé à l'examen de la commission des finances.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen COURTOIS.

Séance du 10 floréal.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution du 8 floréal, qui porte que les bons qui seront délivrés aux rentiers & pensionnaires, seront reçus en paiement des contributions, & que les acquéreurs de maisons d'habitation payables en inscriptions, seront admis à faire entrer en compte, dans leurs paiements, les arrérages échus des inscriptions qu'ils fourniront.

Après quelques débats, le conseil approuve une résolution du 8 germinal, relative au placement de l'école centrale du Mont-Blanc.

Sur le rapport de Cretet, le conseil approuve une résolution du 29 germinal, sur le recouvrement des sommes & effets appartenant à la république, & provenant d'ailleurs que de la perception des contributions ordinaires.

Le conseil se forme en comité général pour entendre la lecture du traité de paix conclu avec le pape.

Portrait de Boileau-Despréaux, gravé au lavis en couleur par P. M. Alix, de forme ovale, hauteur de 9 pouces sur 7 trois quarts, faisant suite à ceux de Voltaire, J. J. Rousseau, Mably, Montaigne, Mirabeau, Liané, Fénelon, Buffon, Helvétius, Diderot, Raynal, Montesquieu, Descartes, Brutus (Lucius Junius), Guillaume l'ell, Franklin, M. Ch. Corday, Solon, Lycorgue, la Fontaine, Bailly, Lavoisier, Condillac & Bossuet. Prix, 6 liv. pièce. A Paris, chez Drouhin, éditeur, rue de Vaugirard, n.º 154; ils ne peuvent être envoyés par la poste. Il faut affranchir le port des lettres & de l'argent, & ajouter 30 sols pour la boîte qui devra contenir ceux demandés.

Il ne reste plus que six portraits à faire pour terminer cette précieuse collection. M. Alix a contracté l'engagement avec l'éditeur de la fin d'ici à la fin d'octobre 1797. Ces six portraits sont Molière, Pierre Corneille, Racine, Fontenelle, d'Alembert & la Bruyère. Fontenelle est sous presse.